

**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE QUESTEMBERT**
Séance du Mardi 29 juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi vingt-neuf juin à 20h00, le Conseil municipal de Questembert, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages de la Ville de Questembert, sous la Présidence de M. Boris LEMAIRE, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice	29
Nombre de conseillers municipaux présents	23
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	6
Nombre de conseillers municipaux absents	0
Nombre de votants	29

Date d'envoi de la convocation : mercredi 23 juin 2021

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Boris LEMAIRE, Jeannine MAGREX, Jean-Pierre LE METAYER, Valérie JEHANNO, Maxime PICARD, Sylvaine TEXIER, Alain LOUIS, Brigitte DELAUNAY, Patrick PONS, Patricia STEVANT, Anthony LECOINTRE, Corinne CHAUMIEN, Julien FROSSARD, Patricia ROUGELIN, David BLANCHARD, Nathalie GUILLO, Pierre-Alexandre PABOEUF, Marie-Christine DANILO, Anthony JUHEL, Patrick DUBOIS, Roger RICHARD, Frédéric POEYDEMENGE, Laurianne FLEURY

Procurations :

Monsieur Jacky CHAUVIN à Monsieur Jean-Pierre LE METAYER
Madame Rachel GUIHARD à Madame Patricia ROUGELIN
Madame Christelle LANOE à Madame Nathalie GUILLO
Monsieur Alain GUENEGO à Monsieur Patrick PONS
Madame Marie DELMEE à Madame Corinne CHAUMIEN
Madame Myriam AIMARD à Monsieur Frédéric POEYDEMENGE

Secrétaire de séance : Madame Jeannine MAGREX

Délibérations publiées et affichées le : vendredi 2 juillet 2021

2021.084 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021

Le Procès Verbal de la séance du 17 mai 2021 est approuvé, à l'unanimité, des membres présents.

2021.085 - EPTB VILAINE / DESIGNATION ELU REFERENT

En 2019, la compétence Gestion des milieux aquatiques et les compétences associées bocage, ruissellement et pollutions diffuses ont été transférées à l'EPTB Vilaine.

L'EPTB, avec la mise en place du service 'Unité de Gestion Vilaine Aval', est maître d'ouvrage des études et des opérations de restauration de la qualité de l'eau, des milieux aquatiques et du bocage sur le bassin versant Vilaine aval. Le territoire s'étend sur près de 890 km² et 49 communes dont la commune de Questembert, de Pipriac (35) en amont de Redon (35) jusqu'à l'estuaire de la Vilaine.

Dans ce cadre, comme souhaité par le Comité Territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Aval, la commune est sollicitée afin de pouvoir identifier un élu référent pour faire le lien avec les opérations que le service mène sur le terrain. Cet élu sera associé aux comités de pilotage des différents projets et aura un rôle de facilitateur de la concertation sur le terrain auprès des usagers de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Jacky CHAUVIN, élu référent pour l'Unité de Gestion Vilaine Aval de l'EPTB Vilaine.

2021.086 - COMITE CONSULTATIF 'ECOLIS, PERISCOLAIRE & VIE CITOYENNE DES ENFANTS' / DESIGNATION D'UN MEMBRE EXTRA MUNICIPAL

Suite à la démission de Monsieur Julien FROSSARD du comité consultatif 'Ecoles, périscolaire & Vie citoyenne des enfants', Madame Laurianne FLEURY est désignée membre élue.

Madame Isabelle LATINIER intègre ce comité en tant que membre extra municipal.

2021.087 - MISE A LA RETRAITE DU CHEVAL 'OPERAT DE FREIGNE' / AUTORISATION DE DON

Dès l'acquisition du premier équidé utilitaire de la commune, dit 'cheval territorial', la réflexion a été amorcée concernant la gestion de sa fin de carrière.

Le cheval Opérat de Freigne, âgé de 19 ans, est concerné par cette question de la mise à la retraite. L'option retenue est d'en faire don à une famille questembertoise contre bons soins dans des délais assez proches de son remplacement prévu dans le courant de l'été 2021.

Cette famille se portant acquéreuse de ce cheval (n° SIRE 02430454B) possède déjà une expérience dans le domaine d'une bonne prise en charge du cheval âgé.

Par ailleurs, il a été convenu qu'en fonction de sa validité, Opérat pourra rejoindre le service Cheval Territorial pour des actions ponctuelles d'écopâturage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la cession gratuite du cheval "Opérat de Freigne" contre bons soins à une famille Questembertoise.

2021.088 - RENOVATION RESEAUX ECLAIRAGE / MORBIHAN ENERGIES / VERSEMENT CONTRIBUTIONS

Le syndicat Morbihan Energies accepte de réaliser des travaux de rénovation des réseaux d'éclairage de la commune en changeant des luminaires poteau béton:

- 30 en zone rurale (rue de la chapelle Nolwen, avenues de la Gare et de Bel Air, impasse des Mimosas à la Croix Galle, rues des Ajoncs et du Pont à Tan et Kergraslan) : la contribution du syndicat est de 10.320 € HT (60%) sur un montant prévisionnel de travaux de 20.640 € TTC

- 23 en zone urbaine (rues Gutemberg et Paul Valéry, rue des Jonquilles, impasse des deux moulins) : la contribution syndicale est de 3.450 € HT (30%) sur un montant prévisionnel de travaux de 13.800 € TTC

Les travaux d'installation seront réalisés de juillet à septembre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les bons de commande correspondants et à solliciter les contributions proposées.

2021.089 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS / ECOLE MATERNELLE BEAUSOLEIL / REMPLACEMENT DEPART A LA RETRAITE ATSEM / 23 AOUT 2021

Un appel à candidatures et un recrutement sont en cours en vue du remplacement d'un départ à la retraite d'une Agente Territoriale Spécialisée des Écoles Maternelles au sein de l'école maternelle Beausoleil. La candidate qui sera retenue prendra ses fonctions le 23 août 2021.

Il est donc nécessaire de modifier le tableau des effectifs pour la création de l'emploi suivant :

<i>Date d'effet</i>	<i>CADRE D'EMPLOI/GRADE</i>	<i>SERVICE</i>	<i>TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE</i>	<i>MOTIF</i>
23/08/21	ATSEM / ATSEM principal 2ème classe	Périscolaire et scolaire	35/35ème	Remplacement départ retraite

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs.

2021.090 - QUESTEMBERT COMMUNAUTE / VERSEMENT FONDS DE CONCOURS ADS

Le fonds de concours correspond à un versement de subvention entre un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et ses communes membres afin de financer un équipement.

Le montant total de la subvention allouée ne doit pas excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Il convient de délibérer sur le montant de l'enveloppe versée par Questembert Communauté dans le cadre du fonds de concours Autorisation Droit du Sol « ADS ».

	Part fixe	Part variable	Total
ADS 2020	Montant/commune	Montant/commune	Montant/commune
BERRIC	6 776,00	3 456,00	10 232,00
CADEN	5 132,00	3 238,00	8 370,00
LE COURS	2 112,00	1 913,00	4 025,00
LARRE	2 238,00	3 596,00	5 834,00
LAUZACH	5 376,00	3 183,00	8 559,00
LIMERZEL	4 473,00	4 551,00	9 024,00
MALANSAC	6 662,00	2 492,00	9 154,00
MOLAC	4 729,00	2 341,00	7 070,00
PLUHERLIN	3 667,00	3 749,00	7 416,00
QUESTEMBERTE	23 840,00	17 081,00	40 921,00
ROCHEFORT EN TERRE	2 251,00	2 277,00	4 528,00
ST GRAVE	1 978,00	1 459,00	3 437,00
LA VRAIE-CROIX	4 241,00	3 966,00	8 207,00
Total / Communauté	73 475,00	53 302,00	126 777,00

Les crédits perçus dans le cadre du fonds de concours seront affectés au programme d'actions 2021 et plus particulièrement sur la réhabilitation de l'école élémentaire tranche 2 et 3 dont le plan de financement est précisé ci-après :

Dépenses		Recettes	
Description	Montant HT	Description	Montant
Travaux	1 661 615,06 €	Fonds de concours QC	40 921,00 €
		Conseil départemental	300 000,00 €
		Autofinancement	1 320 694,06 €
TOTAL	1 661 615,06 €	TOTAL	1 661 615,06 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant de 40 921 € versé par Questembert Communauté, qui sera affecté au programme de réhabilitation de l'école élémentaire Beausoleil pour les tranches 2 et 3.

2021.091 - TARIFICATION / TAXE LOCALE SUR LES PUBLICITES EXTERIEURES

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) a été instaurée par la commune à compter de l'exercice 2013. Dans un souci de clarté, il semble utile de rappeler le régime juridique lié à cette taxe.

La tarification distingue deux types de supports :

- les publicités et pré-enseignes reprenant :
 - les dispositifs non numériques,
 - les dispositifs numériques.

Chacun de ces dispositifs étant différencié selon la surface (inférieure ou égale à 50 m² et supérieure à 50 m²).

- Les enseignes :
 - inférieures ou égales à 12 m²,
 - supérieures à 12 m² et inférieures ou égales à 50 m²,
 - supérieures à 50 m².

A chacune de ces catégories sont appliqués des tarifs au m². Des tarifs dits de droit commun sont définis au B de l'article L. 2333-9 du CGCT. Ces tarifs sont annuellement relevés dans une égale proportion du taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de n-2 conformément aux dispositions de l'article L. 2333-12 du CGCT. Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE pour 2022 s'élève ainsi à + 0,00 % (source INSEE).

Un groupe de travail s'est réuni le 18 mai dernier pour travailler sur sa tarification. Les membres proposent de maintenir la tarification 2021 et, en parallèle, de mettre en place un plan d'actions (embellissement, signalétique, illuminations de fin d'année...) en faveur des commerces. Cette réflexion sera menée par le Comité Commerces.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- ne pas indexer automatiquement les tarifs de la taxe sur la publicité extérieure dans une proportion égale aux taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'avant dernière année ;
- maintenir l'exonération de plein droit des enseignes dont la superficie totale est inférieure ou égale à 7m² ;
- exonérer les enseignes si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12m² ;
- maintenir les tarifs de 2021 et donc de fixer les tarifs 2022 au m² à :

Enseignes				Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports non numériques)		Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports numériques)	
Superficie inférieure ou égale à 7m ²	Superficie supérieure à 7m ² et inférieure ou égale à 12m ²	Superficie supérieure à 12m ² et inférieure ou égale à 50m ²	Superficie supérieure à 50m ²	Superficie inférieure ou égale à 50m ²	Superficie supérieure à 50m ²	Superficie inférieure ou égale à 50m ²	Superficie supérieure à 50m ²
exonération	exonération	22,15 €	44,30 €	15,50 €	31,00 €	46,50 €	93,00 €

- donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires au recouvrement de cette taxe ;
- charger le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2021.092 - PERSONNEL COMMUNAL / FIXATION MONTANT PRESTATION REPAS

Conformément à la circulaire ministérielle du 24 décembre 2020, il convient de réactualiser le montant de la prestation repas qui s'élève désormais à 1,29 € (au lieu de 1,27 €). Pour rappel, l'indice brut de référence maximum pris en compte pour l'attribution de la prestation repas pour un déjeuner pris au restaurant municipal est maintenu à 567 pour l'année 2021.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la réactualisation du montant de la prestation repas à 1,29 €.

2021.093 - CHANTIER NATURE / DEMANDE DE SUBVENTION / FOND SOCIAL EUROPEEN

Le chantier "Nature et Patrimoine" de la commune fait partie des structures d'Insertion par l'Activité Économique (IAE). Une convention signée avec l'État permet d'accueillir des personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) et de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle.

Le financement du chantier s'articule sur 2 axes :

- L'aide aux postes des bénéficiaires, recrutés sous Contrat à Durée Déterminée d'insertion (CDDI)
- L'accompagnement socio-professionnel et l'encadrement des bénéficiaires

L'État finance la rémunération des bénéficiaires avec un cofinancement du Département pour les personnes relevant du RSA. L'accompagnement socio-professionnel, l'encadrement sont quant à eux financés par le Département et le Fonds Social Européen.

C'est pour le financement de ces derniers qu'il convient de solliciter le Département et le FSE.

Le plan de financement 2021 est présenté ci-dessous.

DEPENSES		RESSOURCES	
ANNEE 2021			
DEPENSES DU PERSONNEL			
Encadrant technique	41 400,00 €	FSE	31 405,00 €
		DIRECCTE	4 600,00 €
		DEPARTEMENT 56	20 500,00 €
PRESTATIONS EXTERNES	13 130,00 €		
DEPENSES INDIRECTES <i>(Forfait 20% des dépenses directes)</i>	8 280,00 €	Autofinancement	6 305,00 €
Coût total de l'action	62 810,00 €		62 810,00 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement 2021 tel que présenté ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions du Conseil Départemental et du Fonds Social Européen pour le chantier 'Nature et Patrimoine' de la commune.

2021.094 - BUDGET PRINCIPAL 2021 / DECISION MODIFICATIVE N°1

La modification n°1 du budget général a été présentée en séance et a été approuvée à l'unanimité.

Annexe : DM1 2021

2021.095 - REHABILITATION ECOLE ELEMENTAIRE BEAUSOLEIL / TRANCHE 1 / AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle l'approbation par le Conseil municipal en date du 29 juin 2020 des 16 marchés de travaux visant à réhabiliter, restructurer et mettre aux normes l'école élémentaire, pour un montant global de 2 419 679,67 € HT.

Le chantier a démarré en suivant, par la période de préparation le 13 juillet et l'exécution le 14 septembre, or certaines prestations ayant évolué durant le chantier il est nécessaire de faire évoluer, en conséquence, les marchés concernés.

Une première série d'avenants a été approuvée par le conseil municipal du 29 mars 2021 pour un montant global de + 36 318,61 € HT (soit +1,50% du montant d'attribution des marchés).

Une seconde série d'avenants a été approuvée par le conseil municipal du 17 mai 2021 pour un montant global de + 12 977,31 € HT (soit +0,54% du montant d'attribution des marchés).

Les évolutions proposées par la présente série d'avenants concernent les 3 lots suivants pour une évolution de + 1 814,14 € HT, soit une évolution globale des marchés de 51 110,06 € HT (représentant +2.11 % du montant d'attribution des marchés) :

Lot 10 – Peinture - Nettoyage : société GOLFE PEINTURE

Montant initial du marché :	118 926,58 € HT
Montant de l'avenant 1 :	-960,32 € HT
Montant de l'avenant 2 :	-148,89 € HT
Montant de l'avenant 3 :	530,00 € HT
(Ajout peinture bleue sur mur salle classe préfabriqué)	
Montant du marché après avenant 3 :	118 347,37 € HT, soit -0,49%

Lot 11 – Chauffage - ventilation - plomberie : société DC ENERGIE

Montant initial du marché :	313 565,33 € HT
Montant de l'avenant 1 :	7 142,48 € HT
Montant de l'avenant 2 :	8 913,27 € HT
Montant de l'avenant 3 :	422,18 € HT
(Fourniture et pose d'un évier encastré dans le meuble de la cuisine des enseignants)	
Montant du marché après avenant 3 :	330 043,26 € HT, soit +5,26%

Lot 15 – Bois : société Golfe Bois Création

Montant initial du marché :	45 179,85 € HT
Montant de l'avenant 1 :	995,10 € HT
Montant de l'avenant 3 :	861,96 € HT
(Complément de clôture pour ré-emplacement portillon BCD)	
Montant du marché après avenant 3 :	47 036,91 € HT, soit +4,11%

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les avenants des marchés correspondants aux lots n°10, 11 et 15 pour la réhabilitation de l'école élémentaire
- D'autoriser Monsieur le Maire à confier au mandataire, Bretagne Sud Habitat, la signature des avenants précités.

AFFAIRES FONCIERES

2021.096 - OCCUPATION DOMAINE PUBLIC / ENEDIS / PARCELLES XB 304 / AUTORISATION DE SIGNATURE DE MONSIEUR LE MAIRE

Une convention de servitude a été établie entre la Commune et ENEDIS portant sur l'installation d'un poste de transformation au lotissement « les collines de Cézac » sur la parcelle XB 304.

Cette convention a été enregistrée mais n'a pas été publiée au service de publicité foncière.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique pour la parcelle XB 304.

Annexe : Plan de la parcelle XB 304

2021.097 - OCCUPATION DOMAINE PUBLIC / ENEDIS / PARCELLE XB 337 / AUTORISATION DE SIGNATURE DE MONSIEUR LE MAIRE

Une convention de servitude a été établie entre la Commune et ENEDIS portant sur l'installation d'une ligne souterraine à « les rivages » pour la parcelle XB 337.

Cette convention a été enregistrée mais n'a pas été publiée au service de publicité foncière.

Il convient désormais d'établir un acte authentique afin de régulariser administrativement et juridiquement cette servitude.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique pour la parcelle XB 337.

Annexe : Plan de la parcelle XB 337

INFORMATIONS

2021.098 - DÉCISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION CONSENTIE - COMMANDE PUBLIQUE

N° CONSULTATION	56184-2021-007
------------------------	-----------------------

OBJET	Travaux de remplacement de menuiseries extérieures
PROCEDURE	7 entreprises ont été sollicitées. Aucune n'a remis une offre dans les délais impartis

Marché a donc été déclaré infructueux

2 devis nous ont été transmis hors procédure le 12/04/2021 (Rouxel pour 9803,03€ TTC) et le 03/05/2021 (AMD pour 16 787,95€)

Il a été décidé de valider le devis émis par l'entreprise ROUXEL Menuiseries pour un montant de 9803,03€

N° CONSULTATION	56184-2021-012
------------------------	-----------------------

OBJET	Fourniture et installation du jeu de plein air au square du 19 mars	
PROCEDURE	3 entreprises ont demandé le dossier entreprise a remis une offre (valeur technique 30pts, prix 50pts, délais intervention 10 pts et protocole d'intervention 10 pts)	1

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
QUALICITE	15 255,00 €	100	1

Le Conseil municipal en a pris acte.

2021.099 - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

La liste a été présentée en séance.

Le Conseil municipal en a pris acte.

Annexe : Liste des DIA

2021.100 - CULTURE

Madame Sylvaine TEXIER, adjointe à la culture, a présenté la programmation culturelle de l'été.

Annexe : Programmation culturelle été 2021

2021.101 - QUESTEMBERT COMMUNAUTAUTE

Monsieur le Maire a présenté les principaux points à l'ordre du jour du prochain Conseil communautaire du 5 juillet et notamment la création d'un Centre Communautaire en matière d'Action Sociale (CCIAS).

Madame Jeannine MAGREX a évoqué le COPIL urbanisme avec la conclusion de la première modification simplifiée du PLUi, et la pression sur le territoire en matière de zone AU.

Monsieur le Maire fait état de conventions opérationnelles entre Questembert Communauté et la Chambre d'agriculture notamment sur les cessions d'exploitations.

Dans le cadre du schéma directeur cyclable, il informe également de la constitution d'un dossier de demande de financement européen pour la réalisation de la V3 traversant la commune de Questembert de l'hippodrome à la limite de la commune de Noyal Muzillac.

Monsieur Maxime PICARD, dans le cadre du développement économique revient sur les conditions d'octroi du Pass Commerce. Un commerce à Questembert va pouvoir en bénéficier dans le cadre de la rénovation de sa devanture. Il précise également que des études sont en cours sur le Parc d'activité de la gare et plus précisément sur la parcelle aujourd'hui occupée par l'entreprise Euréden.

Monsieur Anthony LECOINTRE s'interroge sur la boucle de randonnée dont la réalisation est portée par Questembert communauté. Monsieur le Maire précise qu'il reste juste un point de blocage mais que celui-ci devrait rapidement trouver une issue.

2021.102 – QUESTIONS ORALES

Madame Jeannine MAGREX fait un point sur le centre de vaccination de la semaine précédente piloté par l'Agence Régionale de Santé et le Centre Hospitalier Bretagne Sud. Ce centre basé salle André Galerne au complexe des buttes a permis de vacciner 2 400 personnes. La proximité du centre a permis l'accès à la vaccination à une tranche de notre population plus âgée avec commorbidités. La deuxième cession est prévue les 20/21 et 23/24 juillet au même endroit.

Monsieur Anthony JUHEL informe avoir été interpellé par les commerçants de Questembert sur le dispositif "argent de poche" mené par Questembert communauté et pour lequel, les jeunes bénéficiaires seraient rémunérés par des chèques Cadhoc. Il regrette que ces chèques Cadhoc n'aient pas été convertis en chèques cadeaux à faire valoir dans les commerces du territoire. Monsieur le Maire précise que ce dispositif est porté par Questembert communauté, il regrette que ce changement de rétribution n'ait pas été évoqué en comité population ou bureau communautaire. Il ajoute néanmoins, que la notion d'argent de poche sous forme numéraire est plus lisible pour cette tranche de population.

Monsieur Anthony JUHEL souhaite avoir des informations sur sa question du précédent conseil relative à un rejet d'eaux usées dans le fossé au village de Bocquignac. Monsieur Jean-Pierre LE METAYER informe que Véolia a sollicité 3 fois le propriétaire sans succès, un procès-verbal va être dressé à son encontre.

A la demande de Monsieur Anthony LECOINTRE qui souhaitait avoir des précisions sur l'action économique de Questembert communauté, Monsieur Maxime PICARD en complément de son précédent propos précise que les zones d'activités connaissent des évolutions rapides. Les études de la tranche 3 de la zone de Kervault vont bientôt commencées avec une réflexion particulière sur l'articulation des déplacements entre la

zone d'activité et la zone pavillonnaire de Bocquignac. Des porteurs de projets sont intéressés par l'installation de commerces "zone des hibiscus", des promoteurs s'intéressent aux parcelles autour d'intermarché et le secteur de la gare va s'étendre avec des activités tertiaires. Enfin le site Nutrêa de Cléherlan va accueillir des entreprises de logistique.

Monsieur Frédéric POEYDEMENGE demande ce qui est prévu concernant les "animations nocturnes" sur la place du Général de Gaulle. Il souhaite également connaître les moyens de préventions mis en place qui permettrait de faire cesser ces troubles. Monsieur le Maire précise que c'est la gendarmerie qui est compétente la nuit et qu'il ne faut pas hésiter à les solliciter. Des actions de prévention ont été mises en place par la Police Municipale à l'attention des jeunes conducteurs de scooter de 14/18 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.